

# LA CULTURE

## Bulletin trimestriel du Programme de la statistique culturelle

N° 87-004-XPB au catalogue

Automne 1997

Vol 9, N° 3

### Les années 90 - Une décennie marquée par la fluctuation de l'aide financière accordée à la culture

*Michel Durand, chef, Section de la recherche et des communications*

On reconnaît dans notre société l'importance d'encourager l'expression artistique et de faire en sorte que la collectivité puisse jouir des fruits de la créativité des artistes. C'est pourquoi les administrations publiques partout dans le monde prennent part activement à la promotion des efforts des particuliers, des organismes et des établissements qui se consacrent à des activités artistiques et culturelles et qui cherchent à exposer les biens et services à caractère culturel et à les préserver.

Le Canada consacre des fonds publics à la culture depuis la Confédération, et son soutien financier prend de plus en plus d'importance dans ce secteur depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons assisté, surtout au cours des années 70 et 80, à une hausse marquée du nombre d'entreprises culturelles et de la population active du secteur culturel. Les emplois dans ce secteur ont progressé de près de 100 % au Canada pendant les années 80, alors que l'augmentation de la population active totale a été inférieure à 50 %.

En gros, la politique culturelle du gouvernement a comme objectifs : créer, tant à l'échelle nationale que locale, un contexte économique qui favorise la créativité au sein de la communauté artistique et culturelle canadienne; appuyer le commerce et les investissements internationaux dans le domaine de la culture; maintenir un système qui favorise la production à contenu canadien et la réglementation de la propriété; et préserver le patrimoine du Canada et le rendre accessible.

Les administrations publiques disposent de divers mécanismes pour promouvoir ces objectifs culturels. Mentionnons notamment la propriété directe (p. ex. à titre de propriétaires d'organismes tels que les archives, les bibliothèques, les services de radiodiffusion et de cinématographie comme la Société Radio-Canada et l'Office national du film, ainsi que les établissements et les installations du patrimoine et ceux prévus pour les arts d'interprétation); les subventions (p. ex. aux artistes et l'apport de capitaux aux organismes artistiques et patrimoniaux et aux industries culturelles, dont les éditeurs, les producteurs de films et d'enregistrements sonores); la réglementation (comme le contrôle qu'exerce le CRTC sur l'industrie de la radiodiffusion, la loi sur le droit d'auteur qui protège les intérêts des créateurs; la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels qui protège contre l'exportation les artefacts de grande valeur patrimoniale et les lignes directrices provinciales liées aux achats de manuels scolaires et à la distribution de films); le régime fiscal (p. ex. l'imposition de taxes à l'importation et

de taxes d'accise sur les biens culturels ou la renonciation à ces taxes, les déductions d'impôt pour dons de charité, les mesures spéciales telles que Le crédit d'impôt à l'investissement pour les longs métrages et la renonciation aux recettes fiscales telles que la taxe d'amusement, les impôts fonciers ou la taxe de vente sur les activités culturelles); et des services spéciaux (comme l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada dans le cas des arts d'interprétation, la promotion internationale, et les services aux entreprises sous forme de conseils et de programmes de prêts).

Les personnes qui s'intéressent aux dépenses publiques au titre de la culture se posent certaines questions fondamentales, dont les suivantes. Combien d'argent en fait est consacré aux activités culturelles? Y a-t-il des différences d'un secteur à l'autre et d'une province à l'autre? Le profil des dépenses a-t-il changé au fil des ans? De quelle façon la situation économique difficile du début des années 90 a-t-elle influé sur les budgets culturels? Les réductions annuelles successives du soutien financier accordé par les pouvoirs publics ont-elles contribué à l'érosion de l'infrastructure culturelle au Canada (p. ex. le nombre d'artistes créatifs et d'artistes de spectacle et le nombre de producteurs et de distributeurs de produits et de services culturels canadiens) ou à la viabilité des organismes

*Le remplacement, en septembre 1995, de la déduction pour amortissement par un nouveau crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour les films et les vidéos visait à encourager la croissance d'un secteur de la production canadien énergique. Le principal objectif du crédit d'impôt est d'offrir un avantage fiscal qui favorise la création d'une industrie entièrement canadienne contrôlée par des Canadiens et d'être le complément des programmes provinciaux de crédits déjà offerts au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Ontario.*

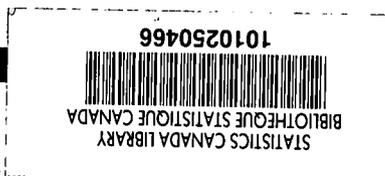
suite p. 2

#### Dans ce numéro...

Les années 90 - Une décennie marquée par la fluctuation de l'aide financière accordée à la culture	1
Vers un cadre de la statistique culturelle	5
SCIAN et PASEP - Que signifient ces sigles?	5



Statistique Canada / Statistics Canada



Canada

culturels en exploitation au Canada? On se demande, par ailleurs, si les particuliers ou le secteur privé ont maintenu ou augmenté leur soutien financier au moyen de dons ou d'une participation accrue.

#### Dépenses publiques au titre de la culture

Les enquêtes sur les dépenses publiques du Programme de la statistique culturelle révèlent que les programmes publics d'infrastructure et de soutien ont été réduits. Au cours des six dernières années, le taux d'inflation l'a emporté sur la croissance réelle des dépenses au titre de la culture. Au total, les administrations publiques des trois niveaux (fédéral, provincial-territorial et municipal) ont consacré 5,8 milliards de dollars (sans compter les transferts entre administrations) à la culture en 1995-1996, ce qui représente une diminution d'environ 5 % par rapport à 1990-1991 (corrigé en fonction de l'inflation).

Alors que le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 15 % de 1990 à 1995 et l'indice des prix à la consommation, de 12 %, les dépenses totales au titre de la culture (en dollars courants) des trois niveaux d'administration n'ont augmenté que de 4 %. Dans le cas des gouverne-

ments fédéral et provinciaux, la hausse n'a été que de 1 % pendant cette période, tandis qu'elle a été de 15 % dans le cas des administrations municipales. (Voir le tableau 1 pour les données sur les dépenses de tous les paliers de gouvernement au titre de la culture.)

Le niveau d'appui a varié non seulement d'un secteur à l'autre (p. ex. les industries culturelles, les arts et le patrimoine), mais aussi au chapitre des coûts d'infrastructure liés aux activités mêmes des gouvernements (p. ex. les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement nécessaires pour maintenir en place les mécanismes et les programmes culturels mentionnés précédemment) et des subventions et contributions versées aux industries, aux établissements ou aux particuliers. En 1995-1996 un peu plus de 13 % des dépenses fédérales étaient sous forme de subventions, de contributions et d'autres transferts par rapport à 59 % dans le cas des administrations provinciales.

#### Dépenses fédérales

Les industries culturelles (l'édition du livre et du périodique, la production cinématographique et vidéo, la radiodiffusion et l'industrie de l'enregistrement sonore) ont été les principales bénéficiaires des fonds

publics fédéraux affectés à la culture, ces derniers représentant plus de 70 % du budget culturel du gouvernement fédéral en 1995-1996. Il s'agit d'une augmentation de 5 % par rapport à 1990-1991, alors que les dépenses fédérales au titre des arts, du patrimoine et des autres activités culturelles ont été réduites d'environ 7 %. Au cours de cette période, le budget fédéral total affecté à la culture a augmenté de 1 %.

Plus précisément, entre 1990-1991 et 1995-1996 :

- les coûts d'infrastructure du gouvernement fédéral (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) ont augmenté de 3 %, tandis que les subventions et les contributions ont accusé un recul de 11 %. Les coûts d'infrastructure ne reflètent pas tout à fait les mesures de compression budgétaire, étant donné que les coûts associés aux paiements forfaitaires, aux programmes d'incitation à la retraite ou aux indemnités de départ ont fait augmenter les dépenses de fonctionnement d'un montant estimé à 200 millions de dollars en 1995-1996;

suite p. 3

Tableau 1

#### Les dépenses publiques au titre de la culture, entre 1990-1991 et 1995-1996

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	% changement de 1990-1991 à 1995-1996
	000 000 \$						
<b>Dépenses fédérales</b>	<b>2 892,7</b>	<b>2 884,0</b>	<b>2 882,6</b>	<b>2 831,2</b>	<b>2 875,0</b>	<b>2 923,0</b>	<b>1,0</b>
<i>Industries*</i>							
Subventions, contributions et transferts	207,3	213,9	220,7	214,6	206,0	194,1	-6,4
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	1 748,1	1 739,7	1 747,2	1 711,9	1 779,6	1 861,6	6,5
Total	1 955,4	1 953,6	1 967,9	1 926,5	1 985,6	2 055,7	5,1
<i>Arts, patrimoine, bibliothèques et autres</i>							
Subventions, contributions et transferts	212,0	220,4	217,8	191,9	188,0	179,0	-15,6
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	725,4	710,1	696,9	712,8	701,4	688,4	-5,1
Total	937,4	930,5	914,7	904,7	889,4	867,4	-7,5
<b>Dépenses provinciales et territoriales</b>	<b>1 767,8</b>	<b>1 908,3</b>	<b>1 960,4</b>	<b>1 923,5</b>	<b>1 863,5</b>	<b>1 789,4</b>	<b>1,2</b>
<i>Industries</i>							
Subventions, contributions et transferts	83,0	101,6	100,3	99,1	101,7	90,0	8,4
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	222,7	223,6	224,9	230,6	227,4	200,6	-9,9
Total	305,7	325,2	325,2	329,7	329,1	290,6	-4,9
<i>Arts, patrimoine, bibliothèques et autres</i>							
Subventions, contributions et transferts	1 022,6	1 036,9	1 062,8	1 062,8	1 007,5	973,3	-4,8
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	439,5	546,2	572,4	531,1	526,9	525,4	19,5
Total	1 462,1	1 583,1	1 635,2	1 593,9	1 534,4	1 498,7	2,5
<b>Dépenses municipales**</b>							
Total	1 237,3	1 262,9	1 362,7	1 413,5	1 427,0	1 420,4	14,8

\* Comprend radiodiffusion et télévision, l'édition de livres et de périodiques, le film et la vidéo et l'enregistrement sonore.

\*\* Les dépenses municipales sont déclarées en fonction de l'année civile.

- les programmes de subventions ont été réduits assez radicalement dans certains secteurs : 61 % dans le domaine de l'enseignement des arts, 47 % dans celui du multiculturalisme, 35 % au niveau des activités multidisciplinaires<sup>2</sup>, 18 % dans le domaine des arts visuels et de l'artisanat, 14 % dans le secteur du cinéma et de la vidéo, 12 % dans le secteur de l'enregistrement sonore et 8 % dans celui de la radiodiffusion;
- les subventions et contributions fédérales ont diminué de près de 2 points de pourcentage, de sorte que, en 1995-1996, elles représentaient environ 13 % des dépenses fédérales totales engagées au titre de la culture;
- les dépenses fédérales totales au titre des industries culturelles, lesquelles accaparent toujours la part la plus importante du budget culturel, soit 70 %, ont augmenté de 5 % au cours de cette période. Par contre, le soutien direct (subventions et contributions) a diminué de 6 %;
- les dépenses fédérales totales engagées au titre des arts, du patrimoine et des autres activités culturelles (bibliothèques, arts d'interprétation, patrimoine, enseignement des arts, arts visuels, multiculturalisme et activités multidisciplinaires), lesquelles représentaient 30 % du budget culturel en 1995-1996, ont diminué de près de 8 %. Le soutien direct apporté à ces activités a diminué encore davantage (16 %);
- certaines provinces et certains territoires ont été plus touchés que d'autres par les mesures de compression budgétaire. Le gouvernement fédéral a réduit son budget culturel de 22 % au Manitoba et en Saskatchewan, de 15 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 12 % à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse et de 7 à 10 % au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Yukon. Des hausses ont été enregistrées dans certaines provinces et certains territoires — 11 % en Ontario, 3 % en Alberta et 2 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

#### Dépenses provinciales et territoriales

Les provinces et les territoires ont consacré au total 1,8 milliard de dollars à la culture en 1995-1996. Même si ce chiffre excédait toujours de 1 % le niveau enregistré en 1990-1991, il s'agit tout de même de la troisième réduction annuelle consécutive après huit années de croissance. Les dépenses totales engagées au titre des industries culturelles ont diminué de 5 %, tandis que le budget consacré aux arts, au patrimoine, aux bibliothèques et aux

autres domaines culturels a augmenté de près de 3 %, soit l'inverse de la situation au palier fédéral.

Plus précisément, entre 1990-1991 et 1995-1996 :

- les coûts d'infrastructure des administrations provinciales et territoriales, représentant 41 % des dépenses totales, ont augmenté de 10 %, tandis que les subventions, les contributions et les autres transferts ont chuté de 4 %;
- les subventions, les contributions et les autres transferts ont représenté 59 % des dépenses en 1995-1996, soit une proportion sensiblement plus importante que les 13 % du gouvernement fédéral;
- les dépenses liées aux industries culturelles, représentant 16 % des dépenses totales des provinces et des territoires, ont chuté de 5 % (comprend une diminution de 9 % dans le secteur de la radiodiffusion et de 2 % dans celui de l'édition du livre et du périodique);
- les administrations provinciales et territoriales ont augmenté de 8 % les subventions, les contributions et les autres transferts accordés aux industries culturelles, mais le montant de 90 millions de dollars était toujours inférieur à l'aide d'environ 100 millions de dollars offerte à chacune des années entre 1991-1992 et 1994-1995;
- les montants consacrés aux activités culturelles (arts, patrimoine, bibliothèques et autres), représentant 84 % du budget culturel des provinces et des territoires, ont augmenté de 3 %. Par contre, les subventions, les contributions et les autres transferts pour ces activités ont été réduits de 5 %;
- la plupart des provinces et des territoires ont réussi, pendant cette période, à accroître leur budget culturel dans les proportions suivantes : 27 % au Yukon; environ 20 % au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest; environ 10 à 12 % à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Québec et au Manitoba; 2 % en Saskatchewan. En Nouvelle-Écosse et en Alberta, les budgets affectés à la culture ont été réduits de 12 % et de 19 % respectivement.

#### Dépenses municipales

Les municipalités ont consacré 1,4 milliard de dollars à la culture en 1995-1996. La majeure partie de leur budget culturel (75 %) a été consacré aux bibliothèques. Entre 1990-1991 et 1995-1996, les muni-

cipalités ont enregistré une hausse de leurs dépenses sensiblement plus élevée que le gouvernement fédéral et les administrations provinciales. La hausse globale a été de 15 %, bien que, en 1995-1996, les municipalités aient signalé, pour la première fois, une réduction des dépenses (soit de 0,5 % par rapport à l'année précédente).

Alors que la plupart des municipalités avaient augmenté leur budget culturel, si on le compare aux dépenses enregistrées il y a cinq ans, les municipalités du Québec, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest avaient réduit les montants consacrés à la culture.

#### Soutien du secteur privé

À mesure que les revenus provenant des pouvoirs publics deviennent moins stables et que le coût de production d'œuvres culturelles continue de s'accroître, les dons du secteur privé, en particulier dans le domaine du patrimoine et des arts d'interprétation sans but lucratif, prennent de plus en plus d'importance.

Plus précisément :

- dans le cas des arts d'interprétation, 87 % des établissements ont compté sur les revenus provenant de la collecte de fonds et de dons en 1994-1995, une source de revenu représentant près de 18 % de leurs dépenses d'exploitation;
- les dons des établissements, des entreprises et des particuliers sont intervenus pour 8 % des dépenses d'exploitation des établissements du patrimoine, 60 % d'entre elles ayant reçu ce type d'aide financière en 1993-1994. Les dons ont augmenté de 6 % entre 1990-1991 et 1993-1994 (la dernière année pour laquelle nous disposons de données).

#### Dépenses de consommation

La croissance enregistrée dans le secteur culturel au cours des années 80 devait, selon bon nombre de chercheurs, se poursuivre, puisqu'elle était alimentée par des niveaux de scolarité plus élevés, par des changements dans la composition de la main-d'œuvre, par une augmentation des heures de loisirs d'une population vieillissante et par des changements en ce qui concerne les habitudes des consommateurs. Au cours des années 80, lorsque le secteur culturel était en pleine expansion, les sommes consacrées aux activités récréatives et culturelles par les consommateurs canadiens ont augmenté en moyenne de près de 10 % par année, soit près d'un point de pourcentage de plus que les dépenses de consommation totales.

<sup>2</sup> Comprend les installations et les centres culturels, les festivals, les programmes d'échanges culturels.

suite p. 4

Toutefois, à cause de la récession et de la baisse de la confiance des consommateurs, la part des budgets personnels consacrés aux biens et aux services (de toutes les catégories) n'a augmenté que de façon modeste (3 % par année) de 1990 à 1995, pour atteindre 466 milliards de dollars en 1995. Néanmoins, la valeur des biens et services récréatifs et culturels<sup>3</sup> a augmenté de près de 5 % par année au cours de cette période et a dépassé les 54 milliards en 1995. Ainsi, malgré la récession, les Canadiens ont continué de consommer les produits offerts par les organismes et les établissements culturels. Même si les données laissent à penser que le budget que les consommateurs allouent à la culture et aux activités récréatives continue d'augmenter dans l'ensemble et que la culture accapare une part toujours croissante des dépenses de consommation, le scénario n'est peut-être pas le même dans le cas des niveaux de participation. L'écart entre les niveaux de participation et les niveaux de dépenses s'explique en partie par la hausse substantielle des prix des biens et services récréatifs et culturels. De 1990 à 1994, les prix associés aux spectacles (à l'exclusion des événements sportifs) ont augmenté deux fois plus rapidement (5 % par année) que l'indice des prix à la consommation (toutes les catégories) qui, lui, n'a augmenté que de façon modeste (2 % par année). À mesure que les organismes auront à faire face à des coûts de production plus élevés et à un financement réduit, ils devront se tourner soit vers les consommateurs (augmentation des taux de participation ou des droits d'entrée), soit vers des sources du secteur privé (p. ex. dons d'entreprises et de particuliers) pour accroître leurs revenus. Le fait que, en 1996, la conjoncture économique a montré des signes de reprise, accompagnés d'une augmentation de la confiance des consommateurs et des dépenses de consommation, amène certains observateurs à prédire une croissance renouvelée dans le secteur culturel.

#### **Les compressions budgétaires et le ralentissement de la croissance économique n'ont pas la même incidence sur tous les secteurs culturels**

De nombreux établissements et industries culturelles continuent de compter sur l'aide du gouvernement pour leur survie, quoi qu'à des degrés différents. Par exemple, les subventions et contributions en proportion du total des revenus varient considérablement d'un secteur à l'autre, allant de quelques points de pourcentage dans le cas des industries culturelles, pour atteindre de 25 à 35 % dans le cas des festivals et des arts d'interprétation sans but lucratif et plus de 75 % dans celui des établissements du patrimoine. Ce sont les entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur des industries culturelles qui financent la majeure partie des produits culturels canadiens moins rentables. Sans les contributions financières du gouvernement, ces produits

pourraient ne jamais voir le jour ou ne jamais être distribués. Malgré l'augmentation des dépenses de consommation, d'autres facteurs économiques (p. ex. la réduction de l'aide financière, les coûts plus élevés de production, l'intensification de la concurrence attribuable à la mondialisation et à l'importation de biens culturels) ont entraîné une diminution, ces dernières années, du nombre d'entreprises dans plusieurs secteurs culturels, ainsi qu'une baisse du nombre de produits culturels canadiens et de la diversité de ces produits. À cause de ces facteurs seulement, il sera très difficile pour les entreprises canadiennes d'accroître leur part du marché des produits à teneur canadienne au cours des années à venir. Ainsi, 46 % des livres vendus par les éditeurs et les agents exclusifs au Canada et 13 % des enregistrements sonores vendus par les maisons de disques sont à teneur canadienne. Les pourcentages d'heures d'écoute de la télévision pour les émissions de variétés, les émissions dramatiques et les séries humoristiques canadiennes sont de 49 %, 18 % et 5 % respectivement, et on estime à environ 5 % des admissions dans les cinémas. Des gains très modestes ont été réalisés dans la plupart des secteurs au cours de cette décennie. À l'avenir, les gains dépendront vraisemblablement du maintien de l'aide financière du gouvernement et d'un bon rendement sur le marché intérieur et les marchés internationaux.

Pour demeurer concurrentiels et financièrement viables, les industries et établissements culturels sont également appelés à restructurer et à remanier leurs programmes et à réduire leurs dépenses. Il en résulte de faibles augmentations de la population active du secteur culturel, et même des diminutions dans certains domaines. La réduction des coûts de la main-d'œuvre a eu pour conséquence immédiate, comme le révèle l'Enquête sur la population active<sup>4</sup>, une baisse de 5 % des emplois à plein temps dans le secteur culturel entre 1990 et 1996 et une hausse de 23 % des emplois à temps partiel pendant la même période. Le nombre de travailleurs indépendants (à plein temps et à temps partiel) s'est également accru sensiblement, la hausse étant de 35 %. Dans l'ensemble, tandis que la population active a progressé d'environ 2 % de 1990 à 1996, le nombre de personnes travaillant dans le secteur culturel a augmenté de plus du double, soit de 5 % (bien que l'augmentation des emplois à temps partiel et du travail indépendant intervienne pour la majeure partie de la croissance). Il s'agit d'un contraste marqué par rapport à la dernière décennie, lorsqu'une hausse de 100 % de la population active du secteur culturel a été enregistrée (par rapport à une augmentation de 50 % de la population active totale).

Les établissements du patrimoine (à l'exclusion des parcs) et les compagnies d'arts d'interprétation sont particulièrement

susceptibles d'avoir à subir des réductions. Les données révèlent que les établissements du patrimoine<sup>5</sup> au Canada ont dû accroître leurs revenus provenant des droits d'entrée et des dons de particuliers et d'entreprises, vu les compressions budgétaires constantes de tous les niveaux d'administration. En 1993-1994, les dépenses en immobilisations des établissements du patrimoine<sup>6</sup> étaient 37 % moins élevées qu'en 1990-1991, même si les revenus non gagnés (provenant du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et autres) ont augmenté de 8 % entre 1990-1991 et 1993-1994. En même temps, les revenus d'exploitation gagnés<sup>7</sup> des établissements du patrimoine ont progressé de 17 %. Les musées livrent une concurrence à de nombreux autres secteurs culturels et récréatifs et devront suivre l'évolution des intérêts des Canadiens s'ils souhaitent maintenir ou accroître leur attrait actuel à l'échelle du pays.

Le secteur des arts d'interprétation sans but lucratif fait face à trois grandes sources de pression : la stabilisation des subventions du gouvernement; le fait que les consommateurs ont un budget limité à consacrer aux divertissements; la difficulté à maintenir un produit concurrentiel vu la hausse des coûts de production. Les arts d'interprétation sans but lucratif dépendent, à divers degrés, des subventions des organismes gouvernementaux et conseils des arts et des dons d'entreprises et de particuliers. Ces revenus représentent plus de 50 % du total de leurs revenus d'exploitation. La stabilisation de l'aide financière des administrations publiques a entraîné une certaine diminution de la taille des subventions accordées aux compagnies d'arts d'interprétation et aux artistes (p. ex. les programmes du Conseil des arts du Canada et le Programme d'initiatives culturelles du ministère du Patrimoine canadien). Plus important encore sans doute, il y a eu une réduction de la production, le nombre de spectacles locaux ayant chuté de 5 %<sup>8</sup> et le nombre de tournées, de 12 %, par rapport aux niveaux de 1990-1991. Même si la production a été réduite à des fins de compression

<sup>3</sup> S'entend des activités récréatives, des divertissements, de l'éducation et des activités culturelles, telles qu'elles sont publiées dans les Comptes nationaux. Données provenant des tableaux de CANSIM sur le site Internet de Statistique Canada.

<sup>4</sup> Données provenant des tableaux de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

<sup>5</sup> Comprend les musées, les archives publiques, les parcs historiques, les jardins botaniques, les planétariums, les zoos et les aquariums.

<sup>6</sup> Données provenant de l'Enquête sur les établissements du patrimoine, Statistique Canada.

<sup>7</sup> Comprend les frais d'adhésion, les droits d'entrée, les ventes des concessions et d'autres sources de revenus gagnés.

<sup>8</sup> Données provenant de l'Enquête sur les arts d'interprétation, Statistique Canada.

budgétaire, les établissements d'arts d'interprétation continuent d'avoir à composer avec une hausse des coûts supérieure à l'aide financière du gouvernement. Il sera encore plus important pour eux d'attirer un plus grand public s'ils continuent d'avoir à faire face à la réduction des programmes de subventions des administrations publiques et à l'intensification de la concurrence en matière de divertissement.

### Conclusion

Le paysage culturel canadien est peuplé d'établissements de soutien, d'artistes professionnels, d'artistes de spectacle, d'agents d'affaires et d'établissements qui mettent tout en œuvre pour forger et projeter une image distincte du Canada, une image qui reflète notre expérience collective en tant que peuple. Le succès que nous avons eu au Canada et à l'étranger au fil des années est attribuable en grande partie à la qualité de notre génie créatif et aux mesures législatives et financières et programmes de tous les niveaux d'administration.

Un certain nombre de facteurs, à l'échelle tant nationale qu'internationale, influent sur le secteur culturel canadien : la diversité ethnique croissante de la population canadienne; le vieillissement d'une génération importante, tant du point de vue du nombre que sur le plan économique; les répercussions, pour le meilleur ou pour le pire, des progrès de la technologie sur le paysage culturel; l'évolution des politiques destinées à protéger et à promouvoir la culture canadienne au pays et à l'étranger. À l'heure actuelle, la mondialisation contribue à modifier le contexte culturel canadien. Dans le monde sans frontières des nouvelles technologies des communications, les Canadiens pourront accéder à des biens et services culturels sous toutes les formes concevables, tout comme nos produits seront à la portée des autres nations du monde. Le succès de nos efforts concurrentiels dans ce monde nouveau dépendra, comme avant, du talent des Canadiens et de l'encouragement dont ils jouissent de la part de tous les niveaux d'administration, des entreprises et de mécènes enthousiastes au Canada et à l'étranger. □

## Vers un cadre de la statistique culturelle

**Max Sudol, Programme de la statistique culturelle**

De nos jours, les questions d'ordre culturel retiennent beaucoup l'attention. Leur prépondérance s'accompagne de la nécessité de produire un large éventail de données pour aider à mesurer l'importance économique de la culture au Canada ainsi que d'autres dimensions de l'activité culturelle.

Statistique Canada a été mandaté par ses clients, qui ont une grande variété de besoins d'information, pour produire des données sur différents aspects du secteur culturel canadien, soit le commerce international, l'impact économique, la population active du secteur culturel et les habitudes de dépenses des consommateurs pour n'en nommer que quelques-uns. Vu la diversité considérable des applications des données demandées par une multitude de clients différents, il importe que nous ayons un cadre standard de la statistique culturelle pour que toutes les applications différentes reposent fondamentalement sur des concepts communs.

Le défi pour Statistique Canada consiste à établir un cadre pratique pour la statistique culturelle qui soit fondé sur une terminologie normalisée et utilisable pour la grande variété des applications requises. Les statistiques qui en résulteront seront ainsi comparables entre les différentes unités géographiques (telles que les provinces et les villes) et entre les applications, ce qui réduira au minimum la confusion et les risques d'erreurs d'interprétation.

En faisant appel à l'expertise du personnel de l'administration fédérale et du secteur privé et en s'appuyant sur un cadre international pour la statistique culturelle qui a été conçu par l'UNESCO, Statistique Canada a élaboré un cadre canadien provisoire de la statistique culturelle. Dans ce processus, un critère de sélection a été créé pour assurer la prise de décisions équitables et cohérentes concernant l'inclusion dans ce cadre de diverses activités et industries.

*La culture se compose des activités et des productions qui tirent leur origine ou leur inspiration de l'expression artistique créatrice et de la sauvegarde du patrimoine, y compris des individus, des produits et des services qui contribuent, en totalité ou en partie, à ces activités et productions.*

Dans les limites de ce critère de sélection, un cadre provisoire a été élaboré tel qu'indiqué ci-dessous. Selon l'application des données en cause, les domaines couverts pourraient inclure des activités associées à la création d'œuvres d'art et à la propriété intellectuelle (par les artistes, les auteurs, les musiciens, etc.), la production et la distribution d'œuvres de création (éditeurs de livres, sociétés d'enregistrement, établissements du patrimoine, etc.), la fabrication (usines de CD-ROM, imprimeries, etc.), le commerce de gros, le commerce de détail (magasins de disques, librairies, etc.) et les services.

L'étape suivante du processus de définition consiste à communiquer ce cadre à un auditoire aussi vaste que possible pour obtenir des commentaires. Après avoir été révisé, au besoin, en fonction des commentaires reçus, le cadre définitif de

la statistique culturelle pourra servir à produire diverses données sur les activités culturelles au Canada, ce qui contribuera à assurer que ces données seront normalisées et comparables à l'échelle nationale, provinciale et municipale.

## Cadre de la statistique culturelle et des études analytiques

ACTIVITÉS CULTURELLES ET INFRASTRUCTURE À L'APPUI :

### Industries des arts et de la culture

presse écrite  
cinéma  
radiodiffusion  
industrie de la musique  
arts d'interprétation  
arts visuels et artisanat  
festivals

### Autres activités artistiques

architecture  
design  
photographie  
publicité

### Patrimoine

musées et galeries  
bibliothèques et archives  
zones naturelles (parcs, jardins botaniques, jardins zoologiques, lieux historiques, observatoires, etc.)

### Infrastructure à l'appui

éducation en arts et culture  
services gouvernementaux  
équipement  
associations professionnelles  
agents, présentateurs et promoteurs  
autres (préposés aux billets, etc.)

Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet du cadre provisoire ou si vous souhaitez recevoir un document plus détaillé à ce sujet, prière de communiquer avec Max Sudol au numéro de téléphone (613) 951-9173, au numéro de télécopieur (613) 951-9040 ou par courrier électronique à l'adresse [sudomax@statcan.ca](mailto:sudomax@statcan.ca).

**Veillez noter que la date limite pour la remise de vos commentaires est le 1<sup>er</sup> décembre 1997.** □

## SCIAN et PASEP - Que signifient ces sigles?

**John Gordon, chef intérimaire, Enquêtes sur la culture**

SCIAN et PASEP sont deux nouveaux acronymes qui sont entrés récemment dans le vocabulaire des employés du Programme de la statistique culturelle (PSC).

suite p. 6

Les deux sont annonciateurs d'éléments positifs à venir et d'une plus grande efficacité pour la compilation de données sur le secteur de la culture à l'aube du prochain millénaire. Le présent article devrait vous aider à comprendre ce que signifient ces deux termes et les répercussions qu'ils auront pour vous dans un avenir rapproché.

### SCIAN

Le SCIAN ou Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, est sans doute familier pour les lecteurs assidus de *La culture en perspective* (d'autres articles à ce sujet figurent dans le vol. 8, n° 1 et dans le vol. 8, n° 2), mais le bref aperçu qui suit est destiné aux nouveaux lecteurs. Le SCIAN est un système qui sert à la classification de toutes les entreprises, ainsi que de cadre pour le regroupement d'une grande partie des données publiées par Statistique Canada. Outre qu'il remplace la Classification type des industries (CTI) de 1980 pour les statistiques canadiennes, il sera aussi utilisé par les bureaux statistiques des États-Unis et du Mexique. Ainsi, les comparaisons internationales entre les trois pays seront facilitées.

Le PSC a participé activement à l'élaboration du nouveau système de classification, et la structure qui en découle décrit le secteur de la culture mieux que jamais auparavant. La plupart des activités qui intéressent le PSC sont regroupées dans deux secteurs : **51- Industrie de l'information et industrie culturelle** et **71- Arts, spectacles et loisirs**. (Des renseignements plus détaillés sur le SCIAN figurent dans le site Web de Statistique Canada, [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca), ainsi que dans les numéros de *La culture en perspective* mentionnés ci-dessus.)

Même si le nouveau système constitue une amélioration importante, certains secteurs de la culture ne correspondent pas parfaitement aux structures de l'industrie. Dans certains cas, le PSC ne s'intéresse qu'à une partie d'une catégorie du SCIAN (par exemple, l'Enquête sur les arts d'interprétation ne s'applique qu'aux secteurs sans but lucratif des catégories pertinentes du SCIAN). Dans d'autres cas, l'intérêt dépasse la portée d'une classification du SCIAN (par exemple, certains éditeurs, dont une part importante des activités prend la forme de clubs de livres, peuvent être classés parmi les grossistes, plutôt que dans les industries de l'édition.)

L'absence de correspondance parfaite n'aura pas de répercussions négatives sur les enquêtes du Programme de la statistique culturelle. Les critères d'inclusion dans une enquête du PSC ont toujours été et continueront d'être fondés sur les activités du répondant, et non pas sur sa

classification dans une industrie. Toutefois, lorsque nous publierons nos résultats d'enquête, nous tenterons, dans la mesure du possible, de ventiler les données selon la classification du SCIAN des établissements compris dans l'enquête. On fera exception à cette règle lorsque le nombre de répondants d'une catégorie particulière est trop limité et qu'une ventilation détaillée compromettrait la confidentialité.

Parmi les avantages figure aussi le fait que la plupart des autres données recueillies par Statistique Canada (ainsi que le Mexique et les États-Unis) seront classifiées selon le SCIAN et que la représentation améliorée de la culture au sein de cette structure permettra une utilisation plus efficace des données par ceux qui s'intéressent au secteur de la culture.

### PASEP

Le deuxième acronyme, PASEP, signifie Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales. Ce projet a vu le jour par suite de la nécessité d'affecter les recettes découlant de la nouvelle taxe de vente harmonisée (TVH), actuellement en vigueur à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Afin de disposer d'une méthode fiable à cette fin, des données précises sont nécessaires pour les classes du SCIAN dans chaque province. Par conséquent, de nombreuses enquêtes auprès des entreprises seront remaniées, et certaines enquêtes auprès des ménages, par exemple l'Enquête sur les dépenses des familles, deviendront annuelles.

Étant donné que les enquêtes du PSC prennent toute la forme de recensements (sauf l'enquête pilote trimestrielle sur échantillon auprès des distributeurs de films), nous pouvons déjà produire des données au niveau provincial, même si nous ne pouvons pas toujours les publier pour des raisons de confidentialité. Le PASEP offrira toutefois d'autres avantages aux clients du PSC. Avant de parler de ces avantages, laissez-moi vous donner un bref aperçu du PASEP.

### Aperçu du PASEP

Statistique Canada effectue actuellement plus de 200 enquêtes auprès des entreprises, et même si nous produisons régulièrement des données regroupées pour l'ensemble de l'économie, l'opération est moins intégrée qu'elle pourrait l'être. La nécessité de meilleures données au niveau provincial et les nouvelles définitions des classes du SCIAN fournissent l'occasion de restructurer les enquêtes auprès des entreprises, en vue de les intégrer à un système plus cohérent et uniforme.

Plutôt que de recueillir des données au moyen de nombreuses enquêtes distinctes auprès des entreprises, on procédera à

une nouvelle enquête intégrée unique auprès de toutes les entreprises. L'enquête intégrée comportera trois volets :

1. Un recensement des sièges sociaux d'environ 10 000 entreprises complexes (définies comme ayant des entités de production ou de service dans plus d'une industrie et d'une province).
2. Une vaste enquête sur échantillon ou un recensement des quelque 60 000 établissements liés aux entreprises complexes de la partie 1.
3. Une enquête sur échantillon auprès des quelque 2 000 000 d'entreprises simples, dont chacune compte des entités de production ou des activités dans une classe ou une province seulement.

*Nota : Le PSC continuera d'effectuer un recensement des entreprises du secteur culturel, étant donné que le niveau de détail nécessaire ne peut être établi avec fiabilité à partir d'un échantillon.*

La partie 1 servira à recueillir des données regroupées sur les opérations de l'entreprise, ainsi que des renseignements au sujet de sa structure, tandis que la partie 2 portera sur l'ensemble des diverses composantes d'exploitation. La partie 3 sera similaire à la partie 2, mais elle ne servira pas à recueillir des données au sujet de la structure d'organisation de l'entreprise, étant donné qu'elle ne touchera que les entreprises non complexes.

Les formulaires servant aux parties 2 et 3 comprendront une série de modules, chacun devant servir à recueillir des données sur les divers aspects des activités d'un répondant. Outre le module sur les recettes et les dépenses, un module servira à recueillir des données sur les genres de produits ou services fournis par une entreprise, un autre portera sur les transactions internationales, etc. Les questions propres à un secteur particulier (p. ex. l'édition de périodiques) seront regroupées en un module spécial pour ce secteur.

Pour nos répondants, cela signifie que les données financières plus générales seront regroupées au sein d'un module financier général, tandis que les données à caractère davantage culturel demeureront dans un module distinct. On est à mettre au point les détails et on vous fournira des données à jour.

### Fardeau de réponse

Afin d'éliminer une partie du chevauchement des enquêtes pour les répondants, on utilisera davantage les données fournies à Revenu Canada au moyen des formulaires d'impôt sur le revenu, ainsi que de TPS/TVH. Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec Revenu Canada

suite p. 7

en vue de l'élaboration d'un cadre pour les données financières, ce qui signifie que la même ventilation des données financières répondra aux besoins des deux organisations. Grâce à cette approche, nous souhaitons diminuer le fardeau imposé aux entreprises.

### Changements pour les utilisateurs des données

Qu'est-ce que cela signifiera pour vous comme utilisateur des données? Tout d'abord, nous voulons vous assurer que l'un des principes sous-jacents de ce projet est de ne pas sacrifier les besoins du client par suite de ces changements. Les grandes séries de données seront maintenues. À un niveau plus détaillé, certains changements pourraient être apportés pour répondre aux exigences en matière d'uniformité entre tous les secteurs, mais toute perte qui pourrait se produire à ce niveau sera plus que compensée par la capacité de procéder plus facilement et efficacement à des comparaisons entre les secteurs. Parmi les autres ajouts de taille, nos travaux avec Revenu Canada devraient permettre la production de données sur les bilans des entreprises du secteur de la culture.

Les nouvelles définitions de classes auront des répercussions limitées ou pas de répercussions du tout sur nos séries de données existantes, étant donné que les critères d'inclusion dans une enquête particulière continueront d'être fondés sur l'activité, plutôt que sur la classe. Par exemple, notre enquête auprès des éditeurs de livres et agents exclusifs porte sur toutes les entreprises ayant des activités d'édition au Canada ou des activités comme agent exclusif. Même si une entreprise figure officiellement dans un secteur «non culturel» (par exemple, un éditeur de livres dont une part importante des activités prend la forme d'un club de livres pourrait être classé parmi les grossistes en vertu du SCIAN), tant qu'elle a une activité culturelle significative, elle continuera de répondre aux questions concernant cette activité. Dans ce cas particulier, deux séries de données seront produites : une pour la classe selon la définition la plus étroite (c'est-à-dire, **Éditeurs de livres SCIAN 51113**), et une dans la foulée des séries existantes qui reposent sur la définition plus large englobant toutes les activités d'édition de livres.

Parmi les autres avantages figurent les changements apportés au Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada, la banque de données sur les entreprises au Canada. Par le passé, les entreprises sans but lucratif, les entreprises sans employés, et les petites entreprises n'étaient pas incluses dans le RE, mais elles le seront à l'avenir. Du fait de la suppression de ces limites, le RE devrait constituer un atout considérable pour le

maintien à jour de nos listes de populations d'enquête. Cela sera particulièrement utile pour identifier les entreprises nouvellement établies. Tout établissement qui demande un numéro d'entreprise (qui englobe maintenant l'ancien numéro de TPS) à Revenu Canada, ouvre un compte de paie avec Revenu Canada, ou encore produit une déclaration de revenus pour la première fois, sera automatiquement ajouté au RE et classifié selon ses activités.

Même si le RE constituera un outil utile, nous maintiendrons nos méthodes traditionnelles d'identification des nouvelles entreprises, grâce aux listes de membres d'associations, aux listes de demandeurs de subventions, à la couverture du secteur par les médias, etc. Cela continuera d'être nécessaire, étant donné que, comme nous l'avons souligné ci-dessus, ce ne sont pas toutes les entreprises qui nous intéressent qui seront classifiées dans des industries «culturelles» facilement identifiables.

Deux de nos enquêtes actuelles ne s'adressent qu'au secteur sans but lucratif d'une classe. Il s'agit de l'Enquête sur les arts d'interprétation et de l'Enquête sur les établissements du patrimoine. Étant donné que les définitions du SCIAN ne comportent pas de distinction entre les entreprises à but lucratif et sans but lucratif, des mesures des secteurs sans but lucratif de ces classes seront aussi disponibles. Même si ces entreprises sans but lucratif n'auront pas à répondre à toutes les questions «liées à la culture» qui sont envoyées à nos répondants habituels, on disposera de suffisamment de données pour permettre l'établissement d'un profil économique complet de ces secteurs.

### Changements pour les répondants

Qu'est-ce que cela signifiera pour votre entreprise ou votre institution comme répondant à une enquête du PSC? Vous noterez tout d'abord que votre questionnaire aura un aspect considérablement différent. Si l'on part du principe que votre organisation produit une déclaration de revenus, la somme des données recueillies pourrait être moins importante qu'elle ne l'est actuellement. Si vous remplissez maintenant plus d'un questionnaire de Statistique Canada, tous les renseignements nécessaires devraient être regroupés en un questionnaire. Vous auriez aussi la possibilité d'utiliser une version électronique.

Étant donné que tous les répondants recevront maintenant exactement les mêmes questions générales sur leur entreprise, il se peut que le libellé des questions diffère et il est possible que des changements mineurs soient apportés aux définitions des données et aux concepts.

Les autres méthodes qui visent à réduire le fardeau pour les répondants comprennent la personnalisation des questionnaires pour les divers répondants. Par exemple, si nous savons qu'un éditeur ne publie que des manuels scolaires, nous ne lui poserons pas de questions sur le nombre d'ouvrages d'intérêt général publiés. Au début, le processus se limitera à l'inclusion des modules appropriés seulement, mais par la suite, les entreprises recevront un questionnaire correspondant à leurs opérations particulières.

### Échéancier

Une enquête pilote auprès des entreprises «complexes» (partie 1) sera effectuée en vertu du PASEP, en 1998, mais les unités de ces entreprises (partie 2) ne feront l'objet d'une enquête que si elles sont comprises dans quelques classes désignées, dont aucune ne fait partie du secteur culturel. Au début de 1999, on devrait voir la mise en œuvre intégrale du PASEP, et on demandera à tous les répondants de fournir des données pour 1998, ou pour leur exercice financier se terminant entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 1998, au moyen des nouveaux questionnaires. Les premières données sur le secteur de la culture en vertu de ces nouveaux programmes devraient être disponibles en l'an 2000.

Il subsiste sans doute des questions au sujet du SCIAN et du PASEP et de leurs répercussions pour les répondants et les clients du Programme de la statistique culturelle. Au moment où vous lirez ces lignes, certaines autres réponses seront peut-être disponibles. Des mises à jour paraîtront dans les numéros à venir de *La culture en perspective*. Vous pouvez aussi communiquer avec John Gordon, par téléphone, au (613) 951-1565, par télécopieur, au (613) 951-9040, par courrier électronique : gordonj@statcan.ca, ou par la poste, à l'adresse suivante : 17A, immeuble R.H. Coats, Ottawa (ON) K1A 0T6. □

## PUBLICATIONS

87-211 Le Canada, sa culture, son patrimoine et son identité :  
Perspective statistique

30 \$

Pour commander des publications composez sans frais le 1-800-267-6677.

## Renseignez-vous...

Nous espérons que vous jugerez ce bulletin instructif et utile. Veuillez nous faire part de vos observations par écrit, par téléphone ou par télécopieur.

Mary Cromie  
La rédactrice en chef, *La culture en perspective*,  
Programme de la statistique culturelle,  
Immeuble R.-H.-Coats, 17D  
Statistique Canada,  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6



(613) 951-6864 ou (613) 951-9040 (télécopieur) ou [crommar@statcan.ca](mailto:crommar@statcan.ca)

Pour plus de renseignements sur les publications, les produits, les totalisations spéciales ou le contenu de certaines enquêtes, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

Paul McPhie                      Directeur-adjoint, Culture                      951-9038      [mcpmpau@statcan.ca](mailto:mcpmpau@statcan.ca)

### Section des enquêtes culturelles

John Gordon	Chef intérimaire	951-1565	<a href="mailto:gordonj@statcan.ca">gordonj@statcan.ca</a>
David Coish	Édition et diffusion du livre	951-3028	<a href="mailto:coisdav@statcan.ca">coisdav@statcan.ca</a>
David Coish	Édition du périodique	951-3028	<a href="mailto:coisdav@statcan.ca">coisdav@statcan.ca</a>
Michael Pedersen	Film et vidéo	951-3305	<a href="mailto:pedemic@statcan.ca">pedemic@statcan.ca</a>
John Gordon	Radio et télévision	951-1565	<a href="mailto:gordonj@statcan.ca">gordonj@statcan.ca</a>
Norma Verma	Cinéma	951-6863	
Erika Dugas	Enregistrement sonore	951-1568	<a href="mailto:dugaeri@statcan.ca">dugaeri@statcan.ca</a>
Marie Lavallée-Farah	Arts d'interprétation	951-1571	<a href="mailto:lavamar@statcan.ca">lavamar@statcan.ca</a>
Fidel Ifedi	Établissements du patrimoine	951-1569	<a href="mailto:ifedfid@statcan.ca">ifedfid@statcan.ca</a>
Norman Verma	Dépenses publiques au titre de la culture	951-6863	

### Section de la recherche et des communications

Michel Durand	Chef	951-1566	<a href="mailto:duramic@statcan.ca">duramic@statcan.ca</a>
Pina La Novara	Analyse sur la population active	951-1573	<a href="mailto:lanopin@statcan.ca">lanopin@statcan.ca</a>
Lisa Shipley	<i>Le Canada, sa culture, son patrimoine et son identité: perspective statistique</i>	951-1544	<a href="mailto:shiplis@statcan.ca">shiplis@statcan.ca</a>
Mary Cromie	Données sur les consommateurs de biens et de services culturels	951-6864	<a href="mailto:crommar@statcan.ca">crommar@statcan.ca</a>
Craig Grimes	L'impact économique	951-1332	<a href="mailto:gricra@statcan.ca">gricra@statcan.ca</a>
Maxine Sudol	Le commerce et l'investissement dans le secteur culturel	951-9173	<a href="mailto:sudomax@statcan.ca">sudomax@statcan.ca</a>
Lucie Ogrodnik	Profils provinciaux, Sport	951-1563	<a href="mailto:ogroluc@statcan.ca">ogroluc@statcan.ca</a>
Lotfi Chahdi	La population active du secteur culturel	951-3136	<a href="mailto:chahlot@statcan.ca">chahlot@statcan.ca</a>

**La culture en perspective** (n° 87-004 au catalogue) ISSN 0843-7548 est une publication trimestrielle autorisée par le Ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 1997.

Rédactrice en chef : Mary Cromie, (613) 951-6864.

Abonnements : Canada: 9 \$ l'exemplaire, 27 \$ par année. L'Extérieur du Canada: 9 \$ US l'exemplaire, 27 \$ US par année. Commandes : 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada).

### Droits d'auteur

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Service de concession des droits de licence, Division du marketing, Immeuble R.-H. Coats, 9A, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou par télécopieur au (613) 951-1134 ou par téléphone au (613) 951-1145.

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

### Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI (Z39.48 – 1984.)

